

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 17 mai 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MARCHAND (pouvoir M. GRANDGUILLAUME)
Membres absents : Mme BIOT - Mme BERNARD - Mme VANDRIESSE

OBJET**DE LA DELIBERATION****Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles - Rue Chanoine Vinceneux - Désaffectation et déclassement du domaine public communal**

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La récente démolition de l'immeuble Paul Bur, situé dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) "Marc Seguin", a libéré un espace permettant la construction de trois programmes immobiliers représentant environ 80 logements en accession à la propriété, 33 logements en locatif privé et 30 logements à loyer modéré, soit un total de l'ordre de 140 logements ainsi qu'environ 1 000 m² de surface commerciale en pied d'immeuble.

La restructuration urbaine de ce secteur implique notamment la cession de la rue Chanoine Vinceneux, qui fera l'objet de travaux de requalification d'emprises et de traitement de surface, avec une modification partielle de son tracé.

Préalablement à cette cession, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 29 mars 2010, d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal de cette voie.

Au cours de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 16 au 30 avril 2010 inclus, aucune observation n'a été consignée au registre d'enquête ni adressée au commissaire-enquêteur ; ce dernier a émis un avis favorable.

Il est donc proposé de désaffecter et de déclasser la rue Chanoine Vinceneux du domaine public communal.

Il est précisé qu'après restructuration et aménagement, la nouvelle voie sera rétrocédée gratuitement à la Ville en vue d'être intégrée dans le domaine public.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de la rue Chanoine Vinceneux, cadastrée section BD n°133, 225, 226, 227, 228, 229 et 230, d'une superficie totale de 1 896 m², telle que représentée sur le plan joint au rapport ;

2- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.



RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 21/05/2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 MAI 2010



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 MAI 2010

